

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 715'000.- pour la réhabilitation et la correction routière de la RC 719b entre le hameau de Huémoz et le lieu-dit "Les Tannes", sur la commune d'Ollon

La commission s'est réunie une première fois à Lausanne le mardi 18 août, elle a suspendu ses travaux dans l'attente de compléments d'informations sur des études établies préalablement au présent EMPD. Ces études portaient sur le contournement de la localité de Huémoz, commune d'Ollon. Le département ayant accédé à cette demande, la commission s'est réunie une seconde fois le vendredi 24 août dans le village de Huémoz pour se faire une idée plus précise des différents problèmes soulevés par le projet de décret.

La commission était composée des membres suivants : Mmes et MM. Susanne Jungclaus Delarze, Claudine Dind, Claude-André Fardel lors de première séance, remplacé par Philippe Cornamusaz en 2ème séance, Michel Renaud, Albert Chapaley, Pierre-André Gaille, Jean Guignard, Philippe Randin, Jacques Ansermet, Alain Monod, Michael Buffat, Grégory Devaud et Bertrand Clot confirmé dans son rôle de rapporteur.

M. François Marthaler, chef du département était accompagné pour la première séance de : MM. Dominique Blanc, chef de service, Paul Graber, chef de la division Infrastructure routière, et de Mme Christine Laub, secrétaire (procès-verbal). M. Heubi, chef de projet, nous a rejoint lors de la deuxième séance.

Nous remercions l'ensemble de ces personnes pour leur disponibilité et en particulier Mme Laub pour l'excellence de ses notes.

Lors de cette deuxième séance, une partie de la Municipalité d'Ollon est présente. Il s'agit de : MM. Jean-Michel Clerc, municipal des Finances, Jean-François Dupertuis, municipal de la Police, Patrick Turrian, municipal des Eaux et Jean-Christophe Lack, municipal des forêts, alpages et domaines.

En préambule, le chef du département indique que des projets de réhabilitation de cette route, construite il y a 150 ans, sont sur les bureaux du Service des routes depuis la fin des années 90.

Le projet actuel qui nous est présenté fait l'objet de la présente démarche de crédit d'étude. Il est nécessité par l'état déplorable actuel de la chaussée et de son étroitesse. La sécurité des usagers n'est plus conforme aux normes actuelles.

Il est peut être utile de rappeler que cette voie dessert la principale station des Alpes vaudoises et qu'à ce titre, la fréquentation de cette route peut connaître des pics de plus de 10'000 véhicules par jour en

haute saison.

Dans la discussion générale, il est reconnu par l'ensemble des commissaires que ce projet est minimaliste. Il ne saurait répondre de manière appropriée aux attentes des villageois de Huémoz qui sont confrontés au passage de 5000 véhicules par jour en moyenne au travers de leur localité.

Plusieurs commissaires relèvent avec étonnement que le Service des routes passe sous silence des projets de contournement du village de Huémoz. Ces projets existent et ont été élaborés, pour les premières variantes, dès 1971. Dès lors, on peut comprendre l'agacement des habitants des lieux.

Plusieurs commissaires, sans être formellement opposés au projet, expriment leurs craintes qu'en acceptant cet EMPD d'études on enterre de facto toutes possibilités de contournement de Huémoz.

Les incertitudes étant nombreuses quant aux possibilités de réalisations futures, c'est donc sans surprise que, sur proposition d'un commissaire, une première séance sur place est agendée en date du 28 août. Celle-ci aura lieu en présence de membres de la municipalité qui pourront ainsi exposer leurs craintes, leur réticences, mais également leurs espoirs quant à la réalisation rapide de toutes solutions susceptibles d'améliorer la sécurité des usagers, la tranquillité des riverains tout en préservant l'implication économique de cette voie de transit à destination de la première station alpine vaudoise.

Cette deuxième séance, fort utile au demeurant, a permis au service de l'Etat de nous présenter les deux projets de contournement retenus après réactualisation en 1990 déjà... soit un tracé Nord et un tracé Sud.

Suite à l'abandon de ces deux projets de contournement du village, signalé par un courrier du Service des routes, des zones à bâtir ont été créées sur une partie du tronçon Nord. Un courrier du Département des infrastructures, daté de ce printemps, revient toutefois sur cette décision et informe que si un contournement n'est pas envisageable à moyen terme, les projets retenus en 1990 restent en sommeil.

Nous apprenons également qu'un plan directeur est en consultation auprès du SDT et que des zones intermédiaires sont toutefois maintenues sur le tracé Nord du contournement.

Une portion non négligeable du projet actuel faisant l'objet du présent EMPD pourrait s'insérer dans la variante du tracé Sud retenu en 1990. Dès lors les variantes de contournement ne sont plus une utopie et la commission souhaite réactiver ce dossier. Un amendement sera proposé en plénum pour réactualiser ledit dossier.

Forts de ce constat et au vu des explications complémentaires, autant du service que de la commune, nous pouvons reprendre la discussion de manière plus constructive... (si j'ose l'écrire.)

Lors de cette discussion, le problème de la sécurité des cyclistes est évoqué. Cette catégorie d'usagers est fort nombreuse sur ce tronçon, dû notamment à un poste de chrométrage pour la portion Ollon Villars et aux trajets prisés : Col de la Croix - Pillon - Pays d'Enhaut - Gruyère.

L'élargissement du projet proposé ne garantirait pas sur certains secteurs une sécurité absolue de ces vaillants sportifs.

Un commissaire soulève la possibilité de prévoir des estacades. Il lui est répondu que ces dernières devraient être prises en charge par la commune, selon la loi sur les routes. Toutefois, bien que non retenue dans le projet, une largeur de chaussée portée à 7 m permettrait le traçage d'une ligne jaune discontinue pour les piétons et les vélos.

Au vu de l'importance indéniable de cet axe et au constat de sa vétusté, les commissaires admettent que cet EMPD peut être accepté pour autant que cela n'enterre pas définitivement le contournement du village de Huémoz. Ayant la garantie du chef du département qu'une étude réactualisée peut être menée de front, moyennant un financement complémentaire, cette solution est envisagée avec intérêt par les membres de la commission.

Un autre point retient l'attention des commissaires, il s'agit de l'évacuation des eaux de surface. Il est

répondu à la question d'un commissaire que le sol gypseux est dissout par l'eau ruisselante. Ces eaux seront donc amenées par le collecteur de la commune et une convention de répartition des coûts canton/commune sera établie.

L'entrée en matière est acceptée par les commissaires. Le dépôt d'un amendement d'une valeur de 50'000 francs est annoncé. Il sera déposé en séance du Grand Conseil. Ce montant sera affecté pour réactualiser l'étude de 1990 et sa faisabilité.

Au vote, l'EMPD est accepté. Les articles 1, 2 et 3 sont acceptés à l'unanimité.

La commission vous invite à faire de même et à réserver un bon accueil à la proposition d'amendement qui sera faite en plénum.

Bottens, le 13 octobre 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *Bertrand Clot*